

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 23 novembre 2015

19 h mairie, salle consulaire

Le lundi 23 novembre 2015, à 19 h, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique salle consulaire de la mairie, sous la présidence de Pierre Fillon, maire

Présents : Christian Trémoulet, Josiane Mouchet, Chrystelle Beurrier, Roger Béchet, Philippe Bertrand, Bernard Meillasson, Laurence Lassort, Denise Gignoux Christophe Cécilia Mota

Excusés : Coralie Marmot, Philippe Delerce (pouvoir à Christian Trémoulet), Pierre Artique (pouvoir à Pierre Fillon), Carole Dinger

Nombre de conseillers municipaux en exercice	15	
Nombre de conseillers municipaux présents	11	
Nombre de votants		14

Date de convocation du conseil municipal	16 novembre 2015
--	------------------

Le maire ouvre la réunion à 19 h 02.

Laurence Lassort est désignée en tant que secrétaire de séance

I/ Compte rendu de la séance du 19 octobre 2015

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

II/Décisions budgétaires

1/ DM n° 2 prélèvement de recettes de fonctionnement du budget annexe parking 2015

S'agissant d'un budget annexe en M4, le code général des collectivités territoriales dispose que l'excédent de résultat doit couvrir en priorité des dépenses d'exploitation ou d'investissement qui devraient être réalisées à court terme.

Or, ce budget annexe ne comprend pas de dépenses d'investissement ni des charges d'exploitation qui devraient être couvertes à court terme par un excédent : les investissements sont toujours très nettement inférieurs à l'excédent reporté, et les dépenses d'exploitation sont largement couvertes par les recettes.

En revanche, les dépenses d'investissement inscrites et à inscrire au budget principal (sécurisation de voirie, construction de la voie verte Véloroute sud lémanique) sont très importantes et nécessitent un reversement de l'excédent au budget de la collectivité de rattachement de façon à augmenter d'autant la part d'autofinancement.

Il convient donc de procéder à une décision modificative n° 2 sur le budget 2015 du parking

Recettes

706, + 30 000 €

Dépenses

672, + 30 000 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de procéder à cette DM telle que présentée afin d'assurer le prélèvement de recettes de fonctionnement du budget annexe du parking au profit du budget principal.

2/ Avenant n°2 au marché de travaux de la voie verte

Afin de prendre en compte des sujétions apparues au cours de l'exécution des travaux de la voie verte, et sur proposition du bureau Egis en charge de la maîtrise d'oeuvre, le maire demande au conseil municipal de prendre un avenant n°2 tranche ferme, lot Colas Rhône-Alpes Auvergne, pour un montant de 86 814, 94 € HT.

Ainsi, le montant de la tranche ferme passe de 1 029 833, 15 € HT à 1 116 648, 08 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de passer cet avenant n°2 tel que présenté par le maire

3/ Travaux de la voie verte, affermissement de la tranche conditionnelle n°3 (TC3)

Le maire rappelle au conseil que le marché de travaux de la voie verte doit être exécuté en une tranche ferme (de la rue Lou Margallis jusqu'à la rue de l'hôtel de la Plage), à laquelle doivent suivre 3 tranches conditionnelles.

Les travaux de la tranche conditionnelle n° 1 (de la rue de l'hôtel de la Plage jusqu'au giratoire du camping) sont en cours et devraient s'achever en mars 2016.

Il convient d'envisager d'ores et déjà la suite du chantier.

Pour des raisons pratiques et de calendrier, la commission des travaux a souhaité inverser l'ordre des tranches conditionnelles, en réalisant la tranche n°3 (du giratoire du camping jusqu'au giratoire de la Fattaz) avant la tranche n°2 (de la rue LouMargalli jusqu'au giratoire de l'église) qui se fera donc en dernier.

Pour ce faire, il propose d'affermir cette tranche conditionnelle n°3 prévue au marché initial pour un montant de 461 626,50 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'affermir la tranche conditionnelle n°3 au montant de 461 626,50 € HT

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal

DONNE tous pouvoirs au maire pour rédiger et signer toutes pièces utiles à la conduite du dossier.

4/ Décision modificative n° 2 budget parking 2015

Sur proposition du maire, afin de prendre en compte les honoraires à verser au bureau d'études Canel Ingénierie Infrastructure auquel le conseil a confié la mission de maîtrise d'œuvre des travaux de modification des caisses du parking

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de prendre la modificative n°2 sur le budget 2015 du parking

Dépenses 4 968,00 € TTC

III/ Intercommunalité

1/ Communauté de communes du Bas-Chablais, schéma de mutualisation des services

Les communes et leurs structures intercommunales ont l'obligation d'établir un schéma de mutualisation des services avant le 31 décembre 2015.

Pour ce faire, une réflexion a été conduite par les conseillers communautaires de la CCBC et par les dgs-secrétaires de mairie des 17 communes membres.

Elle fait l'objet du rapport présenté ci-après.

A/ Etat de la mutualisation existante

-2 services sont actuellement mutualisés avec la CCBC : urbanisme et action sociale

-9 services sont mutualisés entre les communes : police municipale (Nernier-Yvoire), scolaire (Yvoire-Excenevex et Fessy-Lully), garderie, cantine et périscolaire (Messery-Nernier), crèche

(Sciez-Margencel-Anthy), centre de secours (Yvoire-Excenevex), dératization (Anthy-Sciez-Margencel-Thonon), défense juridique (ports du Léman), tourisme(Sciez-Excenevex), centre de loisirs (Cynemajeunes)

-5 conventions régissent une mise à disposition d'équipements : vestiaires, gymnase, bâtiments

-2 conventions régissent une mise à disposition de matériels : bureau PM, scène mobile

-Actuellement, 11 coordinations de groupement de commande concernent la commande et l'exécution de travaux avec le Syane 74 ou avec le Siev.

B/ Pistes suggérées au terme des réunions de réflexion

I/ Logistique

1/ Etat des lieux

a/ informatique

Actuellement 241 postes informatique, 12 prestataires différents, ultime terme de contrat de maintenance mars 2017, 9 logiciels métiers utilisés, logiciel le plus utilisé Berger-Levrault (association des maires et conseillers départementaux), 5 stockages de données externalisées

b/ reprographie

12 copieurs en propriété, 49 en location, 9 prestataires fourniture et maintenance différents, ultime terme de contrat de maintenance 2021

c/ téléphonie

106 tél fixes, 95 mobiles, Orange opérateur le plus fréquent, 2 radios fréquence sécurité

d/ vidéo surveillance

plusieurs systèmes sont en place, projet « gendarmerie » en cours de réflexion

d/ radio ondes courtes

2 systèmes en place, port d'Yvoire et CCBC, service autonome ou palliatif en cas de rupture des réseaux de téléphonie (situation de catastrophe naturelle)

2/ Propositions

Mise en place d'une direction des services informatiques (DSI) avec un ingénieur, et 2 techniciens recrutés au fur et à mesure de l'extinction des contrats en cours.

Open data, accession en ligne des documents publics (loi NOTRe)

Sécurité publique, vidéo surveillance et radio ondes courtes

Groupement de commande reprographie, téléphonie à étudier

II/ Bâtiments

1/ Etat des lieux

41 salles de réunion (jauge de 20 à 1 200 pers), gratuit ou location

100 bâtiments, mises aux normes, réhabilitation, et divers travaux d'entretien à envisager

b/ 33 engins techniques, 3 équipements à usage culturel

les véhicules classiques sont jugés comme non mutualisables

2/ Propositions

a/ diagnostic qualité et détaillé exhaustif des patrimoines communaux sur la base d'un tableau type commun

b/ groupement de commande pour les maintenances

c/ création d'un conseiller énergie territorial (obligation du plan climat-air-énergie –territorial – PCAET-, loi de transition énergétique, fin 2018, avec le concours du Syane 74

III/ autres

1/ Etat des lieux

a/ assurances :

SMACL et Groupama sont les assureurs les plus fréquents, mise en concurrence périodique obligatoire

b/ veille et conseil juridiques

4 cabinets d'avocats actuellement pour les grandes communes et la CCBC en plus de besoins spécifiques

c/ archives

8 collectivités sont à jour pour les archives historiques et en cours pour les modernes

Tout ou presque reste à faire pour les archives dématérialisées

2/ Propositions

a/ groupement de commande pour assurances, assistance juridique

b/ élaboration d'une charte d'archivage dématérialisation et open data

IV/ Ressources humaines

1/ Etat des lieux

Total de 494,3 agents (104 pour la CCBC et le CIAS, 389,3 pour les communes, 1 pour la PM Nernier-Yvoire)

filière culturelle : 1% – filière urbanisme et aménagement : 2%- filière animation : 2% - filière PM : 3% - filière administrative : 19 % - filière sanitaire et sociale : 32 % - filière technique : 41 %

Les communes et la CCBC gèrent principalement leurs ressources humaines avec le Centre de gestion de Haute-Savoie : évolution des carrières de l'embauche à la retraite, stages obligatoires d'intégration et de formation continue, mesures disciplinaires, hygiène et sécurité au travail, institutions paritaires, statut de la fonction publique territorial, paie et régime indemnitaire, etc.

Le Centre de gestion 74 rappelle à ses membres leurs obligations réglementaires et les aide à les respecter.

Les niveaux d'exécution de ces règles sont très disparates, selon le nombre des personnels administratifs et les tâches effectuées : le minimum légal est cependant toujours respecté.

Tout se fait par voie dématérialisée.

Dans les petites communes, les services administratifs fonctionnent par binômes, mais ceux-ci ne peuvent couvrir l'ensemble des tâches.

L'éventuelle absence d'un agent administratif, pour cause de congé, mais surtout en cas d'accident ou de maladie constitue donc un risque réel, le personnel de remplacement prévu par le Centre de gestion étant très rarement disponible.

Les formations obligatoires d'intégration et continues se font en collaboration avec le centre national de formation des personnels territoriaux (CNFPT) et le centre de gestion (formation décentralisée) : habilitation technique, conduite d'engins, et sécurité, formation comptable et administration, formation urbanisme, juridique, logiciels, procédures nouvelles, évolution des réglementations et législations.

Evaluation annuelle des personnels, régime indemnitaire et gestion prévisionnelle des emplois et compétences (GPEC) sont gérés de façon assez disparate.

2/ Propositions

a/ création d'un emploi d'agent administratif itinérant pour les petites communes (congés et maladie ou accident)

b/ organisation d'une aide administrative et juridique (groupements de commande pour le document unique, pour les marchés publics, affaires juridiques, système d'information, assurances, archives)

d/ Amélioration des ressources financières

-mise en place d'un observatoire fiscal : recueil des données, amélioration des bases et rationalisation des taux d'imposition

-transmission des documents budgétaires sous forme dématérialisée à l'Etat,

-demandes de subventions : nouvelles politiques contractuelles, nouveaux réseaux de fonctionnement et meilleur suivi

L'ensemble de ces mesures semble devoir être obligatoire et ne pas faire l'objet de compétences à la carte.

Ce rapport a été examiné en séance plénière de la CCBC et approuvé par les maires le 22 septembre 2015

Chrystelle Beurrier regrette que les économies de moyens attendues ne se traduisent pas dans ce rapport, des postes étant créés au sein de la CCBC.

Il lui est répondu que ces postes sont financés par la suppression de contrats liant les communes à des sociétés privées au fur et à mesure de leur échéance.

Concernant l'informatique, elle fait remarquer que les sociétés privées restent au sommet de la très rapide évolution technologique, ce qui pourrait ne pas être le cas d'un agent permanent.

Il est aussi souligné que ce rapport ne contraint pas la CCBC, celle-ci engageant souverainement ses décisions lors de son débat d'orientation budgétaire annuel avant le vote de son budget.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 12 voix pour, une abstention (Chrystelle Beurrier)

EMET un avis favorable sur le rapport de présentation du schéma de mutualisation établi en application de l'article L. 5211-39-1 du CGCT, par la communauté de communes du Bas-Chablais :

SOUHAITE que ces services deviennent des services communs

2/ CCBC, délégués d'Excenevex au groupe de travail de la mise en place du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)

Le conseil désigne Pierre Fillon et Christian Trémoulet pour représenter Excenevex à ce groupe de travail.

3/ Schéma départemental de coopération territoriale: évolution de la CCBC

Le maire expose les travaux de la commission de coopération intercommunale, à laquelle il siège, en commentant ce tableau présenté par la CCBC

Evolution des intercommunalités avec la loi NOTRe (nouvelle organisation du territoire de la République) du 7 août 2015 Impacts et avenir de la communauté de communes du Bas-Chablais (CCBC)

1.- Contexte actuel (2015) de la carte intercommunale du Bas-Chablais

- 2 communautés de communes :

- CCBC, communauté de communes du Bas-Chablais, (36'500 hab, 17 communes)
- CCCL, communauté de communes des collines du Léman, (11'500 hab, 7 communes : Allinges, Armoiy, Cervens, Draillant, Le Lyaud, Orcier, Perrignier)

- 1 commune isolée Thonon (35'000 hab) membre de syndicats intercommunaux mais pas dans une intercommunalité à fiscalité propre

- **des compétences assez proches mais comportant quelques divergences entre les 2 communautés de communes** (ex. petite enfance dans CCCL et non à la CCBC, un CIAS dans la CCBC et non dans CCCL...)

2. Conséquences de la loi NOTRe votée le 07/08/2015 sur notre territoire

a)- Confirmation de l'obligation pour la **commune de Thonon** d'être intégrée **obligatoirement à une intercommunalité à fiscalité propre au 01/01/2017.**

b)- Obligation pour la **CCCL d'être rattachée à un autre EPCI pour le 01/01/2017** pour atteindre la taille critique minimale de 15'000 hab

c)- **la CCBC**, vu sa population, son intégration fiscale et ses compétences **peut conserver son périmètre actuel et rester en l'état.** C'est le vœu exprimé par la quasi-unanimité des maires (16 sur 17) de la CCBC et signifié par lettre du préfet. Ce vœu provient du fait qu'il **n'y a aucun accord politique permettant de construire une communauté d'agglomération de projets et pas seulement de périmètre pour satisfaire à une obligation légale.**

d)- le **préfet doit arrêter son projet de SDCI** avant le 31/03/2016 (voir en annexe le calendrier et les procédures pour arriver à cet arrêté de schéma de coopération intercommunale qui définit seulement les nouveaux périmètres des intercommunalités)

3. Le projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) du préfet

Etant donné les observations ci-dessus, le préfet a proposé à la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) du 02/10/2015, un projet de schéma intercommunal emportant pour notre secteur :

- **Maintien de la CCBC sur son périmètre actuel** (comme souhaité par la CCBC, voir carte en annexe)
-
- **Rattachement de la commune isolée de Thonon à la CCCL** trop faible en population.
- **Suppression de certains syndicats** SI d'études et d'équipements de la région de Thonon-Evian (SIEERTE) et SI d'incendie et de secours de Thonon (SIDDIST) et **fusion des syndicats SI des eaux des Moises (SIEM) et SI des eaux des Voirons (SIEV)**

Conformément à la loi, le préfet demande aux conseils communautaires et municipaux des collectivités concernées de donner leur avis sur ce schéma dans les 2 mois de la réception de ce projet (avant le 06/12/2015 pour la CCBC), en absence d'avis, la collectivité est considérée être favorable à ce projet.

Comme le schéma proposé est conforme à ses demandes, le bureau de la CCBC propose aux communes de donner un avis favorable en arguant de l'absence, à ce jour, d'un accord politique permettant d'aboutir à une communauté d'agglomération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

EMET un avis favorable au projet de schéma de coopération intercommunale en ce qu'il

- propose le maintien actuel du périmètre de la CCBC
- encourage le renforcement de ses compétences et de son niveau d'intégration
- propose la gestion de la compétence GEMAPI pour le territoire par le biais du Symasol.

PREND NOTE de la dissolution de certains syndicats intercommunaux (SIDDIST, SIEERTE) ainsi que de la fusion entre le SIEM et le SIEV

CHARGE le maire de l'exécution de cette délibération

IV/ Réorganisation des caisses du parking de la plage, marché de travaux (MAPA)

Christian Trémoulet, adjoint en charge des travaux de voirie, présente le projet de travaux de réorganisation des caisses du parking de la plage réalisé par le bureau d'études Canel.

L'estimation est de 160 000 € HT, ces travaux devant être achevés pour une mise en service le 16 avril 2016, la mise en concurrence doit intervenir le 1^{er} décembre 2015.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'organiser un marché de travaux sous la forme d'un marché public à procédure adaptée (MAPA), afin d'améliorer l'organisation des caisses du parking de la plage

AUTORISE le maire à entreprendre l'ensemble des actions relatives à la conduite du présent dossier.

La mission de coordination hygiène et sécurité est confiée à l'entreprise la mieux disante, ACE BTP pour 363,25 € HT.

V/ Urbanisme

-Déclarations d'intention d'aliéner :

-RESPLENDINO Stéphane et BUCHARD Sabine
Propriété cadastrée B 664 et B 517 Route du Lac Les Crottes 752 m2

-**LES TERRASSES DU LEMAN** Propriété cadastrée A 1447 -un appartement T3 de
55,56 m2 et une cave Rue Verdaine

-BROUSSE Danielle et-GRACA Andrée propriété cadastrée D71, 72,77, 540, 578 Chevilly

-Déclarations préalables accordées :

-MOUCHET Nicolas	clôture	Chevilly
-BAUD LAVIGNE Fabrice	piscine	Domaine de la Chênaie
-FAVIER BOSSON David	abri ouvert	rue des Ecoles
-ALAVAREZ José	garage	Chevilly
-PERRUCHON Michèle	annexe	Parc des Ellandes
-SCI POP PECHEUR	agrandissement de trois fenêtres sur la même façade	Rue du Port
-CLERC Emile	isolation des façades et modification des ouvertures en façade	Bellevue
-CLERC Emile	isolation complète du toit et pose de 2 fenêtres de toit	Bellevue
-COMMUNE EXCENEVEX	muret et clôture	ZA La Fattaz
-FOUCART David	abri de jardin	Rue des Ecoles
-BULLAT Dominique	abri voiture	Chevilly
-GERDIL Frédéric	panneaux solaires photovoltaïques	Chevilly

-SUCCESSION VAUDAUX Roger
s/c SALIBA Géomètre division en vue de construire Chemin de la Fontaine
Pourrie

-Certificat d'urbanisme opérationnel :

Opération réalisable FOUCART David projet de construction d'une habitation de 60 m2

-Rejet tacite PC VIALA Joël

VI/ Questions diverses

1/ Le maire

a/ présente le nouveau modèle de mobil-home que le camping Campéole va mettre en place pour la saison d'été 2016, le long de la RD 25.

Il signale que Campéole souhaite réfléchir avec la commune à l'amélioration du niveau sonore le long de la RD 25 à l'occasion de l'aménagement de la voie verte.

b/ évoque le projet de remise à niveau du Snack de la plage (étanchéité et isolation thermique) de façon que ce restaurant puisse ouvrir à l'année.

Un nouveau bail serait à établir dont le loyer prendrait en compte le remboursement de l'emprunt que le commune contracterait pour financer ces travaux.

c/ incite chacun à prendre part au vote lors des élections régionales des 6 et 13 décembre.

Le nouveau conseil régional Auvergne-Rhône Alpes qui sera mis en place deviendra l'entité politique la plus importante, ses compétences étant élargies.

Son rôle sera donc essentiel, et la participation au vote prend donc une résonance particulière.

2/ Chrystelle Beurrier

a/ réunit la commission de la vie associative mercredi 16 décembre à 19h en mairie.

b/ fait état du bon déroulement de l'assemblée générale du tennis club d'Excenevex en présence d'une quinzaine d'adhérents motivés.

Les explications relatives au contentieux opposant la commune au constructeur de la couverture du court ont été comprises par les participants.

Des devis vont être demandés en vue d'une éventuelle réhabilitation du court côté route qui pourrait survenir après les travaux de la voie verte.

Un rapprochement avec le TC de Chens-sur-Léman est à l'étude.

3/ Christian Trémoulet

-fait le point sur les chantiers en cours (voie verte, route de Cérézy, Chevilly) et évoque le chantier conduit par le SIEM entre la Fattaz et Sciez.

-présente le projet des écoles souhaitant participer à l'action «Un arbre pour le climat» organisé à l'occasion de la tenue à Paris de la COP 21.

La directrice, Isabelle Graff, souligne que les enseignants conduisent cette action avec la Ligue de protection des oiseaux (LPO), Botanic offrant un Charme qui doit être planté proche du centre du village, lors d'une manifestation particulière.

Le conseil soutient unanimement ce projet, et charge la commission environnement et les services techniques de choisir le lieu de plantation adéquat.

4/ Calendrier

-samedi 5 décembre, midi, Symphorienne, repas des Aînés

-dimanches 6 et 13, élections régionales

-mercredi 9, 9h, mairie, réunion de la commission de communication

-mercredi 16, 9h, mairie, réunion de la commission d'appel d'offres (MAPA travaux de réorganisation des caisses du parking)

-mercredi 16, 19h, mairie, réunion de la commission de vie associative

-lundi 21, conseil municipal

-samedi 9 janvier 2016, 18h, Symphorienne, cérémonie des vœux du maire et du conseil municipal

-lundi 18 janvier, 19h, conseil municipal (municipalité, vendredi 8 à 9h)

- conseil municipal, lundi 22 février, 19h, mairie (municipalité, vendredi 12, 9h, mairie)

Le maire lève la séance à 21h45

la secrétaire de séance

Laurence Lassort

le maire

Pierre Fillon

J-F Tanghe, conseil municipal 23 novembre 2015